



Montreuil, le 2 décembre 2016

Monsieur Pascal MORAND
Président
Fédération française de la Couture
100/102, rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

MR/MM

Monsieur le Président,

Notre commission exécutive fédérale réunie les 24 et 25 novembre a pris acte du projet d'accord de méthode en négociation actuellement dont une copie nous a été transmise par Sylvie Bonnamy, négociatrice pour notre organisation. Nous sommes très surpris par les différents points portant sur divers sujets totalement différents que vous envisagez de traiter sur 2017.

Nous tenons à vous rappeler tout d'abord que la loi El Khomri propose que les différentes branches professionnelles discutent tous les ans d'un agenda partagé et non d'un accord de méthode qui, juridiquement sont deux choses totalement opposées. L'un envisage, l'autre engage !

Votre accord de méthode comporte tout à la fois, la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation qui fait suite à la loi travail, des révisions sur la durée journalière ou forfaitaire qui sont des remises en cause de la convention collective de la couture, ou encore, une définition d'un ordre public conventionnel, alors même que la commission nationale devant redéfinir les contours du Code du travail n'a même pas encore été constituée.

Vous outrepassiez largement ce que demande la loi travail dans son article L.2232.9, qui est de définir une commission paritaire de négociation et d'interprétation pour suivre l'évolution des accords situés au niveau de l'entreprise. La présence d'un observatoire, ainsi que d'un rapport annuel d'activité de la branche est d'ailleurs fortement recommandée.

Nous considérons que l'accord de méthode que vous nous proposez ne peut pas rester en l'état, à commencer par son titre qui ne peut être qu'un agenda partagé ou pas d'ailleurs. A défaut de se faire entendre sur ce texte, nous envisageons sérieusement d'interpeller la Direction générale du travail, ainsi que la Commission nationale de la négociation collective des branches professionnelles.

Dans l'attente de vous lire, recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Maurad RABHI,
Secrétaire général.

Copie à Madame Sylvie ZAWADZKI, Déléguée générale.